

## LA FEMME BATTUE POIGNARDE SON CONJOINT

Le Parisien. 10 Janv. 2015

Fatiguée de courber l'échine sous les coups, Martine F., 40 ans, a poignardé son conjoint dans son appartement de Formerie. D'abord mise en examen pour [tentative de meurtre](#), cette mère de famille a finalement été jugée pour violence aggravée, jeudi par le tribunal correctionnel de Beauvais.

A l'issue de l'audience, elle a été condamnée à 30 mois de prison dont dix-huit mois assortis du sursis.

Les faits remontent au 2 juin 2012.

Ce jour-là, la brigade de gendarmerie locale est appelée pour des violences conjugales dans un [logement](#) social de Formerie. Mais à leur arrivée sur place, les militaires découvrent un homme inconscient, étendu sur le trottoir. La victime, Laurent B. est couverte de sang et présente une large plaie ouverte au niveau du thorax. Touché au coeur, il est évacué en urgence vers l'hôpital d'Amiens (Somme).

Une riposte disproportionnée pour le ministère public

Sur place, à côté du corps de la victime, les gendarmes découvrent également une femme éplorée et fortement alcoolisée, Martine F. Echymoses sur les bras, contusion au visage et aux jambes : son corps présente lui aussi des traces de lutte. Aussitôt, elle avoue être l'auteur des coups de couteau. « Je ne voulais pas le tuer, juste lui faire peur, explique-t-elle spontanément. Jamais je ne pensais en arriver là... » A bout de nerfs, la mère de famille vient pourtant bel et bien de poignarder son conjoint à l'aide d'un couteau à viande.

« La scène était très violente se souvient-elle. Laurent était ivre et hors de lui, il venait de casser l'aquarium et de lancer une casserole de lentilles dans une fenêtre. Il disait qu'il voulait me brûler et pour finir, j'ai eu peur qu'il s'en prenne à mes enfants... »

De l'autre côté de la barre, Laurent B. opine du chef à l'évocation de la scène de ménage. L'homme a frôlé la [mort](#) mais ne semble pas en tenir rigueur à l'ex-femme de sa vie. Souvent impulsif, parfois violent, il a conscience de lui avoir fait vivre un calvaire. « Cette situation, c'est aussi ma faute, glisse-t-il. Je suis en grande partie responsable. Je lui tapais dessus et ce jour-là, j'ai tout cassé dans la maison... »

Aux yeux du ministère public pourtant, la menace qu'il représentait ne suffit pas à justifier le coup de sang de Martine F.

« La riposte semble disproportionnée. Etait-ce vraiment la seule solution ? » interroge le substitut du procureur.

« Ma cliente n'a eu de cesse d'appeler au secours, de téléphoner aux gendarmes !

Que faire quand tout vous abandonne ? répond d'emblée Me Domitille RISBOURG, l'avocate de Martine F. «